

**Séance du 27 juin 2024**

Délibération 2024-15 CA

**Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration**

**Charte relative à la propriété intellectuelle - Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 27 juin 2024, salle des conseils du bâtiment Ronzier sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Jean-François Haye – Ingénieur pédagogique multimodal qui présente la charte ayant pour objet de définir les droits et les obligations à l'utilisation des outils numériques de la licence pluridisciplinaire projet personnel sportif de haut niveau.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la charte.**

**Pour : 20 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0**

Valenciennes, le 4 juillet 2024

Le Président

Professeur Abdelhakim Artiba



Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE

# Charte relative à la propriété intellectuelle et au droit à l'image, à la voix dans le cadre de la diffusion pédagogique et de cours en ligne de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel – L3P SHN

*Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L. 111-1, L. 112-4 et L. 131-3-1 du code de la propriété intellectuelle,*

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 952-2 du code de l'éducation,*

*Vu la délibération du CFVE de l'UPHF du 29/09/2023 validant la création du nouveau parcours Sportif de Haut Niveau de la L3P- Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel (L3P-SHN),*

*Vu la délibération du CFVE de l'UPHF du 05/06/2024 validant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la L3P-SHN,*

*Considérant que l'UPHF met à disposition des personnels et des étudiants de l'UPHF une plateforme pédagogique (Moodle), des solutions de classes virtuelles et de visioconférences (BigBlueButton) et une plateforme de gestion de documents audio et vidéo à vocation culturelle, scientifique et pédagogique (POD), ci-après dénommées dans la présente charte « services pédagogiques numériques »,*

*Considérant que l'UPHF propose et met en place des dispositifs de formation à distance,*

La présente charte définit les droits et les obligations de chacune des parties impliquées dans les modalités d'enseignement à distance, recourant aux outils numériques et audiovisuels, et plus précisément en matière de propriété intellectuelle et de droit à l'image et à la voix dans le cadre de la mise à disposition de ces services.

## Droits et obligations des étudiants

Sont concernés les étudiants de la L3P-SHN inscrits administrativement et pédagogiquement dans la formation.

## Droits et obligations des Enseignants et Enseignants-Chercheurs

Sont concernés par cette catégorie les intervenants disposant d'une autonomie pédagogique dans leurs tâches d'enseignement quel que soit leur lien juridique avec l'établissement (titulaires et vacataires).

## 1. L'Université Polytechnique Hauts-de France (UPHF)

### S'engage à :

- 1.1 Mettre à disposition les services pédagogiques numériques
- 1.2 Ne pas diffuser, de quelque manière que ce soit, les supports de cours mis en ligne par les enseignants et les enseignants-chercheurs sur ces services pédagogiques numériques et plus généralement, à respecter le code de la propriété intellectuelle régissant les droits d'auteur.

Sous réserve de leur originalité, les cours sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle, conformément aux articles L.111-1, L. 112-2 et L. 131-3-1 du Code de propriété intellectuelle.

Aux termes de ces articles et en vertu du principe d'indépendance, les enseignants et les enseignants-chercheurs restent propriétaires des contenus publiés sur les services pédagogiques numériques dans la mesure où ils procèdent eux-mêmes à la diffusion, à la modification ou à la suppression de leurs cours aux étudiants concernés par le cours et pour des motifs strictement pédagogiques.

L'UPHF ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur le contenu des enseignants et enseignants-chercheurs diffusé sur les services pédagogiques numériques.

L'utilisateur qui dépose un contenu a la possibilité de paramétriser une date à laquelle le contenu sera supprimé. Si l'utilisateur ne paramètre pas cette date, les contenus sont conservés :

- 3 ans si le contenu a été déposé par un enseignant ou un personnel de l'UPHF
- 1 an si le contenu a été déposé par un étudiant.

Les utilisateurs sont automatiquement prévenus à plusieurs reprises de l'arrivée de l'échéance de leur contenu : 60 jours, 30 jours, puis 7 jours avant la suppression.

Sauf dispositif particulier, les vidéos déposées sont supprimées automatiquement lorsque l'utilisateur ne dispose plus de compte d'accès (départ du personnel, étudiant non inscrit).

## 2 Les enseignants et enseignants-chercheurs

### Les enseignants et enseignants-chercheurs s'engagent à :

- 2.1 Mettre à disposition des étudiants les objectifs de la formation, le référentiel de compétences et d'évaluation, les modalités de contrôle des connaissances et de compétences ainsi que le calendrier de déroulement de la L3P-SHN sur la plateforme Moodle
- 2.2 Mettre à disposition les ressources numériques ou contenus liés aux enseignements sur les plateformes pédagogiques et assurer les enseignements à distance via les services pédagogiques numériques.

### Les enseignants et enseignants-chercheurs garantissent :

- 2.3 Qu'ils sont pleinement les auteurs des cours et qu'ils n'ont fait aucun emprunt de nature à porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle, hors exceptions légales visées à l'article L.122-5 du code de propriété intellectuelle. Ils garantissent également ne pas avoir cédé à un tiers, de façon exclusive, aucun des droits d'exploitation du cours diffusé sur les services pédagogiques numériques et que le cours ne contient aucun élément contraire à la législation en vigueur.
- 2.4 Qu'ils sont les seuls dépositaires, sur les services pédagogiques numériques mis à disposition par l'UPHF, des ressources et contenus dont ils sont les auteurs.

**Il est recommandé** aux enseignants et aux enseignants-chercheurs de mentionner dans leurs cours : leur nom et qualité, le diplôme concerné, l'intitulé de la ressource et l'année universitaire en cours.

Les enseignants et enseignants-chercheurs sont incités à protéger leurs contenus pédagogiques avec une licence libre de type Creative Commons BY-NC-ND selon les conditions suivantes :

1. **BY : Attribution** — Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous

les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

2. **NC : Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.
3. **ND : Pas de modifications** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.
4. **Pas de restrictions complémentaires** — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

#### **Les enseignants et enseignants-chercheurs autorisent :**

- 2.5 La captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public de leur image et de leur voix telles que fixées dans les enregistrements vidéo effectués lors des sessions de classes virtuelles prévues par la formation. (Annexe 1)

Les enregistrements vidéo sont destinés à :

- Regarder en différé les sessions de cours
- Assurer la traçabilité de toutes les interventions tutorales

### **3 Les étudiants**

#### **Les étudiants s'engagent à :**

- 3.1 Prendre connaissance du règlement des études et des examens et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la L3P-SHN
- 3.2 Prendre connaissance des règles d'utilisation des services pédagogiques numériques ainsi que du règlement intérieur des systèmes d'information de l'UPHF (CA du 07/07/2022) et de les respecter.
- 3.3 Ne pas diffuser, de quelque manière que ce soit et y compris à des étudiants non-inscrits dans le cours, les supports de cours mis à leur disposition **sans autorisation de leur auteur** et, plus généralement, à respecter le Code de la propriété intellectuelle régissant les droits d'auteur, les cours étant protégés par le droit de la propriété intellectuelle sous réserve de leur caractère d'originalité, conformément à l'article L.111-1 et à l'article L112-4 du code de propriété intellectuelle.

**En vertu de l'article L.122-4 du code de propriété intellectuelle, toute reproduction, diffusion (même à titre gratuit), vente, de ces cours sans l'accord exprès de leur auteur est interdite.**

**La contrefaçon est une infraction sanctionnée par trois ans d'emprisonnement et 300 000€ d'amende (article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle).**

- 3.4 Utiliser uniquement leur adresse email institutionnelle (prenom.nom@uphf.fr) pour toute communication avec les équipes enseignantes, avec les équipes pédagogiques et avec les autres étudiants.

#### **Les étudiants autorisent :**

- 3.5 La captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public de leur image et de leur voix telles que fixées dans les enregistrements vidéo effectués lors des sessions de classes virtuelles prévues par les formations. (Annexe 1)

3.6 Les vidéos enregistrées et déposées sur la plateforme Moodle sont des preuves de mobilisation des connaissances et, à ce titre, font l'objet d'une évaluation par les enseignants et enseignants-chercheurs (article 10 du règlement des études : « La remise des projets ou dossiers s'effectue par voie électronique via Moodle conformément aux directives des membres de l'équipe pédagogique »).

Les mentions « Lu et accepté » doivent être visées par les parties prenantes (étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs) à la fin de la présente charte disponible sur la plateforme Moodle.

# **ANNEXE 1**

-

## **AUTORISATION de DROIT à L'IMAGE**

# AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET A LA VOIX

Je soussigné(e)

Mail :

- Enseignant
- Etudiant

Autorise l'Université Polytechnique Hauts-de-France, à :

- Enregistrer sur support numérique (BBB) audio/vidéo mes interventions,
- Utiliser mon image et le contenu de mes interventions dans le cadre de sa diffusion sur la plateforme de gestion de vidéos (POD).

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la fixation, la reproduction et la communication au public, les vidéographies, phonographies et photographies prises dans le cadre de la présente, pour une durée de 5 ans (cinq ans), sans demander ni rémunération ni droits d'utilisation.

Les vidéographies, phonographies et photographies pourront être exploitées et utilisées librement et directement, en dehors d'exploitation commerciale, sous toute forme et tous supports numériques, analogiques ou mécaniques, dans le monde entier, intégralement ou par extraits et notamment pour :

- L'intégration au site web de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, ou d'un des sites de ses partenaires institutionnels ;
- Les réseaux sociaux numériques de l'Université Polytechnique Hauts-de-France
- L'intégration au site web Eunice-university.eu, ou sur les réseaux sociaux du réseau Eunice (alliance d'universités européenne de laquelle nous sommes membre) ;
- Les supports de communication de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ou de ses partenaires ;
- La projection publique à des fins informatives, scientifiques, ou pédagogiques ;

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation desdits supports, susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli.e de mes droits et ne ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Toutes diffusions et toutes utilisations commerciales seront assujetties à autorisations complémentaires et versement de droits.

Je garantis que je ne suis pas lié.e par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est déclaré le tribunal de Lille (59000) comme juridiction compétente.

Fait à....., le.....

Mention « Lu et approuvé » et signature :